



Conseil municipal du 17 octobre 2022

**Délibération n° 94-22**

Objet : Souscription à un emprunt bancaire

---

*Date de convocation : 11/10/2022*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Laure PIQUERAS*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 29**

## **I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du vote de son budget principal en date du 21 mars 2022, le conseil municipal a acté par délibération n°19/22 l'inscription à la section d'investissement, au chapitre 16 un emprunt de 1 000 000 €.

Par décision modificative n° 2 en date du 17 octobre 2022, le montant initialement prévu a été augmenté à 2 000 000 €.

En raison de la dégradation de la conjoncture économique et afin de financer les investissements 2022 et 2023, il est nécessaire de contracter un emprunt.

Après consultation auprès de 4 organismes bancaires, une offre peut être retenue.

## **II. LA PROPOSITION**

L'offre la mieux disant a été faite par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un emprunt de 1 500 000.00 € :

- Durée de 15 ans,

- Taux variable indexé sur le livret A + 0,25 %
- Échéances trimestrielles
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Mise à disposition des fonds : sous 6 mois (après un premier versement d'1/10 du prêt sous 3 mois)
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3% du capital remboursé. En cas de passage à taux fixe selon les modalités ci-dessous, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.
- Option de passage à taux fixe : possible à chaque échéance sur la durée résiduelle du crédit et sur la cotation dans le respect de la réglementation en vigueur sur le taux d'usure.
- Frais de dossier : 0,08% du montant emprunté soit 1 200 € prélevé à la signature du contrat

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 10 octobre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**ACCEPTER** de de contracter un prêt de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, selon les conditions indiquées ci-dessus,
- DE **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- DE **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

